



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
03/04/2025		
Date d'affichage		
03/04/2025		

Séance du 10 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HIRIGOYEN Philippe, RONDET Chantal, MAGIEU Philippe, AURIOL René, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BENOIT-DELBAST Jacqueline, LE COADIC Bruno, PETITJEAN Jérôme, BOUCLEY Evelyne, PEREZ Christelle et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, DUSSES Jacques, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan.

Secrétaire de séance : DUBOS Christelle

N°2025-04-10-06/37 Budget Primitif Commune 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations du 03.04.2025 par lesquelles le Conseil Municipal approuve le compte administratif et les affectations de résultat,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 03.04.2025,
Vu le tableau des effectifs joint,
Vu la maquette budgétaire jointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le BP 2025 de la Commune.
- VOTE celui-ci par chapitre en exploitation, par opération en investissement.
- APPROUVE le tableau des effectifs.
- APPROUVE la délibération annexe donnant mandat à Madame la Maire pour solliciter les subventions.
- APPROUVE la délibération annexe modifiant l'AP/CP du gymnase.

A Labenne, le 11 Avril 2025
La Secrétaire de séance,

Christelle DUBOS



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 16/04/2025
Et publication et/ou notification le 16/04/2025